

Il a ajouté:

Toutefois, j'estime que le fait de perdre notre liberté individuelle par suite des actes d'une bureaucratie irresponsable représente un prix trop élevé même pour la sécurité.

En outre, je prie les députés de tous les partis de méditer ces paroles mémorables que l'honorable député de Québec-Sud a prononcées en cette occasion:

Depuis le début de ce congrès, on nous a donné à entendre, en haut lieu, que dorénavant tout irait pour le mieux, qu'il y aurait du changement et que nous rentrerions dans le droit chemin. L'orgueil qui pouvait faire fi d'un caucus parlementaire ou d'une Chambre des communes a disparu devant un congrès national. Néanmoins, lorsque les délégués seront partis ce soir, l'orgueil d'antan renaîtra.

Monsieur l'Orateur, l'orgueil d'antan se manifeste de nouveau. La résolution que le Gouvernement a présentée aujourd'hui nous le prouve.

On a, bien entendu, invoqué l'argument usé selon lequel il y aurait extrême urgence. A mon sens, la déclaration du premier ministre suffit à détruire cet argument, pour ce qui a trait à la mesure visant Terre-Neuve.

Comment le Gouvernement peut-il nous dire sérieusement qu'il est absolument nécessaire d'interrompre le débat sur l'Adresse,—qui durerait probablement de deux à trois semaines,—parce qu'autrement nous n'aurions pas le temps d'adopter la loi relative à Terre-Neuve? Mais pourquoi n'a-t-on pas convoqué les Chambres il y a deux semaines? On n'a pas donné la moindre explication.

Le premier ministre ne s'en est pas tenu là. Lorsque nous nous sommes réunis mercredi, on nous a dit que la question de Terre-Neuve était d'une extrême urgence, au point qu'il fallait l'aborder dès lundi prochain. Dans son désir de limiter le débat sur l'Adresse, le Gouvernement voulait y consacrer tout au plus les journées de jeudi et de vendredi. Deux jours pour exposer les plaintes d'une nation dans un parlement où le Gouvernement n'a pas encore prouvé qu'il jouissait de la confiance de la Chambre! Deux jours pour affirmer les droits de la démocratie en cette Chambre avant que le Gouvernement nous écrase de son programme législatif et qu'il nous détourne de toute autre forme de débat!

Soudainement, à cause de l'embarras que s'est créé le Gouvernement en tentant d'imposer ses vues à la Chambre, la situation est devenue un peu moins urgente. Le premier ministre a décidé qu'on pouvait consacrer une semaine de plus au débat sur l'Adresse. Aujourd'hui il déclare,—je me rappelle ses paroles,—que nous serons aussi avancés après une semaine ou deux de débat sur le discours du trône. Pourquoi donc, alors, limiter sa durée à une semaine si nous étions aussi avancés après une semaine ou deux?

[M. Fleming.]

Aujourd'hui où la lutte se resserre entre le véritable mode de vie démocratique et la méthode totalitaire communiste, plusieurs surveillent le fonctionnement du régime démocratique dans les parlements et les législatures libres du monde entier. Jamais les membres d'un parlement libre n'ont eu à ce point, s'ils apprécient à leur juste valeur la liberté et les méthodes constitutionnelles qu'ils sont tenus non seulement de respecter mais aussi de défendre, le devoir d'affirmer les droits de chacun des membres du Parlement.

Si vous étiez un de ces détestables communistes, monsieur l'Orateur, quelle serait votre attitude après la tentative que le Gouvernement a osée aujourd'hui à la Chambre des communes, après avoir entendu parler des droits du Parlement, après avoir entendu dire que le Parlement est l'endroit où la population peut exposer ses griefs et critiquer les faits et gestes du Gouvernement sans crainte de représailles. Le Gouvernement décide de rationner la liberté de parole à la Chambre. Quelle serait votre attitude, monsieur l'Orateur, si vous étiez communiste? N'est-ce pas là, diriez-vous, un bel exemple de démocratie? Si telle est la démocratie, diriez-vous, quelle différence fondamentale y a-t-il, en somme, entre elle et la méthode totalitaire?

Nul gouvernement n'a le droit de conduire ainsi les travaux de la session. S'il veut procéder de la sorte, qu'il permette d'abord à la Chambre de déclarer librement si elle lui fait confiance.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, il est manifeste que cette discussion ne mène à rien. Si nous disposions d'un peu de temps pour réfléchir à toute cette question, nous pourrions en arriver à une décision prise à l'amiable, ce qui me paraît impossible aujourd'hui. Je demande donc la permission de proposer le renvoi du débat à une séance ultérieure.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Qui appuie la motion?

M. Cruickshank: Grey-Nord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre n'est pas saisie de la motion tendant au renvoi de la discussion.

M. Howard C. Green (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette discussion soulève une importante question. Si vous me le permettez, je vais tâcher un moment d'analyser la situation d'une manière que je voudrais impartiale.

Des voix: Très bien!